L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 6 JUIN 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,

VENDREDI, 6 JUIN 1879.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR

Par Placide J. Specr, au coin des rues Conti et Bourbon, en magasin de J. Anglade, gagne des dettes.

Aussi, au No 46 rue Bayou, entre Dauphine et Marville. Meubles assortis.

Par Specr & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers et bardagoes.

Liqueurs douces, sucre-terre, fruits, et plusieurs autres articles, tel à 11 heures, chez Specr & Conti, coin des rues Royale et Bienville. Vente sans réserve. Ce magasin est bien connu du public comme étant le meilleur endroit pour acheter de bonnes liqueurs douces. Avis à ceux qui désirent faire des achats avantageux.

La Condition Financière de la Louisiane.

Dans le rapport imprimé du comité de la dette, nous trouvons une partie fort intéressante, embrassant entièrement pagest, et dont rien n'a encore été livré à la publicité.

Ce sont les réponses faites par les membres de la Convention eux-mêmes, à une série de questions qui leur ont été posées au nom du comité de la dette par le président, l'hon. E. E. Kidd. Ces réponses confirment de la façon la plus saisissante, toutes les assertions que nous avons émises au sujet de l'extrême détresse qui règne à la Nouvelle-Orléans et dans le reste de la Louisiane et de la dépréciation des propriétés rurales et urbaines.

Nous ne pouvons reproduire toutes les réponses, mais nous en citerons quelques-unes qui suffiront à donner une idée des autres, parce qu'elles sont toutes à peu près identiques.

QUESTION No 1.—Quelle est la condition financière présente de la paroisse de votre parrain. A-t-elle un nan des dettes individuelles?

RÉPONSE

Par. Avoyelles : Condition mauvaise, les quatre cinquièmes des habitants insolvables, beaucoup d'hypothèques.

Iberville : L'en majorité des planteurs endettés.

Caldwell : Les sept dixièmes des agriculteurs endettés sans espoir.

Assomption : Condition très mauvaise, propriété lourdement hypothéquée.

Caddo : La très grande majorité des habitants sont endettés, beaucoup ruinés par l'excès des taxes.

Franklin : population endettée et *badly crippled*.

East Carroll : réponse équivoque de Benham, radical.

St-Jean-Baptiste : généralement sans dettes excepté un ou deux grands planteurs, (réponse suspecte de A. Babcock et H. Demas, radicaux.)

Winn : beaucoup de dettes.

Rapides : dettes égales sinon supérieures à ce qu'on peut payer, malgré un esprit d'économie inconnu précédemment.

Natchitoches : condition mauvaise, population endettée.

Lincoln : population endettée.

Ste-Marie : condition bonne, pas de dettes sauf des exceptions (réponse de M. Caffery.)

Pointe-Coupée : population pauvre, endettée, presque toutes les propriétés hypothéquées.

Union : Les sept-huitièmes des habitants endettés et hors d'état de payer.

Claiborne : généralement pas de dettes mais les planteurs ont besoin d'aide.

Vernon : population quelque peu accablée par les dettes.

Tangipahoa : population très obérée, plusieurs centaines de homesteads vendus pour taxes, depuis un an; six cents familles expulsées, femmes et enfants sans abri.

Ouachita : condition mauvaise, beaucoup de dettes.

Livingston : la moitié des habitants lourdement endettés.

Lafourche : beaucoup de dettes et de gens insolvables, réponses différentes par deux délégués.

Lafayette : condition mauvaise, beaucoup de dettes que les gens ne peuvent payer.

Webster : grâce à des remises libérales ou réductions des dettes, il y a cinq ans, les habitants ne doivent plus beaucoup, mais ils sont pauvres et une récolte manquée causerait une grande détresse.

Concordia : condition bonne, pas de dettes.

Cameron : la plupart des habitants plus ou moins endettés.

Ste-Hélène : population endettée.

Calcasieu : la majorité endettée.

Plaquemines : condition meilleure, quelques habitants doivent beaucoup, très peu sont riches.

Est-Féliciana : Condition très mauvaise, très peu de gens solvables, beaucoup de misère.

Ouest-Féliciana : condition pas très bonne, les habitants généralement endettés.

Ouest-Carroll : mauvaise.

Tensas : beaucoup de dettes, mais plus solvab.'e.

St-Landry : condition pas bonne, population généralement endettée.

Catahoula : beaucoup de dettes.

Bossier : les 19 vingtièmes des contribuables fortement endettés.

Washington : pas trop de dettes.

St-Jacques : la majorité des grands planteurs sucriers lourdement endettés, les petits comparativement exempts de dettes et les petits fermiers sans dettes.

De Soto : population endettée.

Rirjeville-Rouge : pas de dettes.

Jackson : condition peu bonne, majorité endettée.

Terrebonne : beaucoup de dettes, les trois quarts des habitants endettés.

St-Tammany : beaucoup de dettes.

Morehouse : beaucoup de dettes, très peu de gens exempts.

Richland : dettes pas trop grandes, mais lourdes à cause de la détresse financière.

Grant : généralement endettés.

Est-Bâton-Rouge : la plupart des gens endettés.

Voici maintenant, le texte des autres questions proposées :

No 2 : Quelle est la situation financière de votre paroisse comme paroisse?

No 3 : Quelle est la condition financière de votre ville ou bourg incorporé?

No 4 : Quelle est la valeur actuelle des propriétés immobilières comparée à celle d'autrefois?

No 5 : Comment votre population regarde-t-elle la taxe actuel de taxes—comme un fardeau ou autrement?

No 6 : Veuillez donner telles autres informations sur vos finances, le travail, etc., que vous jugerez convenables.

Les réponses indiquent que la généralité des paroisses sont plus ou moins endettées, que la valeur des propriétés immobilières a été dépréciée dans des proportions diversement évaluées de 50 pour cent à 500 pour cent; que les taxes [illegible] regardées partout comme un fardeau et dans certaines paroisses comme [illegible] ayon lont de confiscation.

[illegible] ayons laissé de côté les réponses [illegible] sur les délégués de la Nouvelle-Orléans [illegible] nous nous en consolerons répétant [illegible]

[illegible] fait par les membres de la Convention eux-mêmes de la situation des paroisses et de celle des habitants n'a certainement rien de flatteur. Il est de nature à avoir une sérieuse influence sur la décision que la Convention devra prendre au sujet du règlement des dettes.

Une assemblée constituante, revêtue du pouvoir souverain, ne peut assurément et volontairement laisser le peuple qu'elle a [illegible] [illegible] [illegible]